

**N° 17/6.09**

**PRÉAVIS N° 17/6.09**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 478'000.00 POUR L'ENTRETIEN ET LE RENFORCEMENT DES SUPERSTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission, composée de Mme Eva FROCHAUX et de MM. Yvan CHRISTINET, Vincent JAQUES, Yves MENÉTREY, Jean-Marc PASCHE, Jean-Bernard THULER et Eddy STREIT, président-rapporteur, s'est réunie le mercredi 10 juin 2009 dans les locaux de l'avenue Riond-Bosson 14.

Elle tient à remercier M. Frédéric JOMINI, Municipal du dicastère concerné, et son chef de service, M. Alain JACCARD, pour les explications apportées et les réponses données à ses questions.

## **1 PRÉAMBULE**

Un hiver rigoureux, avec des périodes de gel et de dégel, a fortement contribué à la dégradation de notre réseau routier vieillissant. Des interventions d'urgence, financées par le compte de fonctionnement, ont eu lieu pour éviter de trop gros dégâts et une évaluation globale a été entreprise pour déterminer les travaux à effectuer.

4 tronçons routiers demandant des réfections urgentes sont ressortis de cette étude et font l'objet d'un préavis. Ils se situent à l'avenue de Marcelin (2'900 m<sup>2</sup>), à la rue de Lausanne (3'800 m<sup>2</sup>), à l'avenue de Riond-Bosson (4'000 m<sup>2</sup>) et à l'avenue Ignace-Paderewski (7'000 m<sup>2</sup>).

Les travaux prévus ont été planifiés en fonction de ceux déjà en cours, tant en notre ville que sur l'autoroute. Ils doivent se dérouler entre les semaines 34 et 39 de cette année. Ils débiteront à l'avenue de Marcelin puis se poursuivront à la rue de Lausanne, à l'avenue Ignace-Paderewski et se termineront par l'avenue de Riond-Bosson.

Un plan général de l'entretien du réseau routier morgien est en cours d'achèvement et sera opérationnel dès 2011.

## **2 DÉVIATION DU TRAFIC**

L'Office fédéral des routes a certifié que tout sera mis en œuvre pour maintenir 2 fois deux voies de circulation sur l'autoroute pendant la durée de nos travaux. En cas d'accident, une déviation sera mise en place par les villages du Nord de Morges, de jour, et par la route cantonale (RC1), la nuit.

Les réfections des avenues de Marcelin et de Riond-Bosson ne devraient pas poser de problèmes pour mettre en place une déviation. Sur la rue de Lausanne, le trafic bidirectionnel sera maintenu. Pour l'avenue Ignace-Paderewski, deux solutions s'offrent aux responsables, à savoir :

- Etablir un double sens par voie ou effectuer le travail par demi-chaussée en gardant la possibilité de faire passer des voitures par le Parc des Sports.
- En aucun cas il ne sera posé de bitume pendant les heures de pointe.

### 3 ASPECT TECHNIQUE

Deux techniques différentes seront employées pour la réalisation de ces travaux.

L'avenue de Marcelin et la rue de Lausanne recevront un enrobé coulé à froid, sur la bande d'usure existante préalablement nettoyée.

Pour les avenues Ignace-Paderewski et de Riond-Bosson, la couche d'usure sera rabotée sur quatre cm. Les fissures transversales seront ensuite traitées, avant qu'une nouvelle couche de béton bitumeux à chaud soit posée.

Ces réfections, faites dans de bonnes conditions, avec des matériaux de qualité, devraient permettre de ne plus avoir de problèmes pendant au minimum 10 ans.

La matière enlevée par rabotage peut être réutilisée pour autant qu'elle ne soit pas trop polluée.

### 4 ASPECT FINANCIER

L'adjudication des travaux se fera par la voie de l'offre publique. Deux entreprises différentes seront mandatées : une pour la pose du revêtement à froid, l'autre pour le bitumage à chaud.

Les coûts annoncés dans le préavis ont été calculés selon des offres d'entreprises.

Les prix annoncés sont parfaitement dans les normes actuelles puisque :

- Le m<sup>2</sup> de bitume à chaud pour l'avenue Ignace-Paderewski revient à environ CHF 26.-
- Le m<sup>2</sup> pour l'avenue de Riond-Bosson à environ CHF 27.-
- Celui de la rue de Lausanne à un peu plus de CHF 16.-
- Et celui de l'avenue de Marcelin à quelque CHF 19.-

Relevons que, pour la rue de Lausanne et pour l'avenue de Marcelin, qui recevront un enrobé coulé à froid, le nettoyage préalable de la chaussée n'est pas compris dans l'offre. Il sera payé par le budget d'entretien courant.

Aux travaux de génie civil s'ajoutent les frais de remise en état des marquages au sol. Le prix indiqué (CHF 62'000.-) a été calculé sur la base des tarifs en possession du service communal concerné.

Un montant de CHF 350'000.- est prévu au plan des investissements 2009, sous la rubrique "Réseau routier, entretien et renforcement des superstructures".

La commission souhaite que ce changement de revêtement soit coordonné avec l'étude d'assainissement de bruit, car une subvention fédérale peut être envisagée.

### 5 VŒU

Dans le but de faciliter la mobilité douce la commission souhaite que, partout où cela est possible, les bandes cyclables ne soient pas oubliées lors du nouveau marquage des chaussées.

## 6 CONCLUSION

Convaincue de la nécessité des travaux projetés et que leur renvoi ne ferait qu'en augmenter le coût, la commission, à l'unanimité, accepte le préavis de la Municipalité et vous invite à en faire de même. Nous vous prions donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 478'000.00 pour l'entretien et le renforcement des superstructures du réseau routier;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 47'800.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Eddy Streit